

Image not found or type unknown



Frais kilometriques a declarer

Par **korialane**, le **22/06/2010** à **08:45**

Bonjour,rnrnNous ne sommes pas imposables depuis de nombreuses annees. Mon mari travaille a 30 km de chez nous (soit environ 60 km aller retour tous les jours) et je voudrais savoir si je dois declarer ces frais kilometriques sur ma feuille d'impots et si cela changera qq chose (prime pour l'emploi plus elevee, revenu fiscal de reference moindre...) car si une personne payant des impots a le droit a une reduction pourquoi celle qui n 'en paye pas n'aurait droit a rien alors qu'elle utilise sa voiture personnelle pour faire les trajets professionnels ? Merci

Par **fif64**, le **22/06/2010** à **09:26**

Effectivement cela changera votre revenu fiscal, mais comme vous êtes déjà non imposable, cela ne changera rien.rnC'est une réduction d'impôt et non un crédit d'impôt.